

PROMEPAR GESTION

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

EURO SIGNATURES PRIVÉES 1

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

<u>Code ISIN</u>	:	FR0010725861
<u>Dénomination</u>	:	EURO SIGNATURES PRIVÉES 1
<u>Forme juridique</u>	:	Fonds Commun de Placement de droit français
<u>Société de gestion</u>	:	PROMEPAR GESTION
<u>Déléataire de la gestion administrative et comptable</u>	:	BRED BANQUE POPULAIRE
<u>Durée d'existence prévue</u>	:	99 ANS
<u>Dépositaire</u>	:	BRED BANQUE POPULAIRE
<u>Conservateur</u>	:	NATIXIS
<u>Commissaire aux Comptes</u>	:	CABINET PATRICK SELLAM
<u>Commercialisateur</u>	:	BRED BANQUE POPULAIRE

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

➤ **Classification :**

Obligations et autres titres de créances libellés exclusivement en euros.

➤ **Objectif de Gestion :**

L'objectif de gestion est de dégager, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure au rendement de l'OAT Strip à échéance 25 octobre 2012 en investissant principalement sur des titres obligataires émis par des sociétés privées ou des entités semi-publiques dans le but de profiter des écarts de rendement entre ces émetteurs et les émetteurs publics.

➤ **Indicateur de référence :**

A titre de comparaison, l'investisseur pourra, s'il le souhaite, mettre en parallèle à posteriori la performance du Fonds et le rendement de l'OAT Strip à échéance 25 octobre 2012 (code Isin FR0000570772). Toutefois, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du fonds pourra connaître des variations significativement différentes de celles de l'OAT Strip 25/10/2012.

A titre indicatif, le taux de rendement actuariel de cette OAT Strip s'élevait 2,32% à en date du 13/03/2009.

Les obligations Assimilables du Trésor (OAT) sont des titres de dettes émis par l'Etat français. Une OAT Strip est une obligation zéro coupon.

➤ **Période de commercialisation :**

Le fonds n'a pas vocation à être commercialisé activement pendant toute sa durée d'existence. Cependant, si des souscriptions arrivent en cours de vie, les gérants investiront sur des titres obligataires ayant une maturité similaire à ceux présents en portefeuille, de sorte que la stratégie de « portage » reste inchangée.

➤ **Stratégie d'investissement :**

La stratégie du fonds consiste à investir sur des titres obligataires émis par des émetteurs privés ou semi-publics, libellés en euros, d'une maturité maximum d'environ 3,5 ans au moment de la création du fonds et présentant un rendement actuariel attractif.

Les marchés de taux concernés sont ceux de la zone euro (y compris des émetteurs issus des pays de l'OCDE qui interviennent sur les marchés de taux de la zone Euro).

Une fois en portefeuille, ces titres auront vocation à être conservés jusqu'à leur échéance. A l'échéance de ces obligations, soit dans un horizon de 3,5 ans environ à compter de la date de création du fonds, les gérants réemploieront les sommes issues de leur remboursement en instruments du marché monétaire, ce qui impliquera, sous réserve de l'agrément préalable de l'AMF, un changement de classification du fonds en OPCVM « Monétaire Euro ».

Toutefois, cela n'empêchera pas les gérants, en cours de vie du fonds, de mettre en œuvre une stratégie de gestion active dont les objectifs seront de :

- substituer des émetteurs dont l'évolution de la qualité de crédit serait jugée à risque par l'équipe de gestion. Ainsi, les gérants pourront décider de vendre un titre s'ils jugent que ce dernier risque de pâtir d'un abaissement de ses notations financières ;
- matérialiser des plus-values latentes. Dans l'hypothèse où une obligation verrait son cours progresser significativement, les gérants s'autorisent à céder ce titre avant son échéance puis à gérer la position de trésorerie ainsi constituée sur des supports monétaires (CD, TCN ou OPCVM monétaire) ou obligataires (obligation respectant la stratégie d'investissement ou OPCVM obligataire) ;
- gérer au mieux le réinvestissement des coupons et la position en trésorerie du fonds en privilégiant les actifs qui offrent le meilleur rendement entre les supports monétaires et obligataires (cf. ci-dessus) tout en respectant la stratégie d'investissement ;
- procéder à des arbitrages pour améliorer le profil de risque/rendement du portefeuille. En fonction des opportunités qu'ils détecteront sur les marchés, les gérants pourront :
 - o arbitrer un titre au profit d'un autre présentant un meilleur rendement pour une notation et une maturité équivalentes ;
 - o arbitrer un titre au profit d'un autre présentant une meilleure notation pour un rendement et une maturité similaires.

Le portefeuille du fonds sera principalement investi en titres de créance des marchés obligataires, de maturité maximum à l'acquisition d'environ 3,5 ans, à taux fixe, taux variable ou taux indexé, convertibles ou non (le cas échéant, en respectant une exposition action limitée à 10% de l'actif net du fonds), émis par des entités privées ou semi-publiques sans restriction de notation (dont les obligations à haut rendement cf. paragraphe « profil de risque »).

Toutefois, le fonds sera majoritairement investi sur des obligations de catégorie dite « Investment Grade », c'est-à-dire notées au minimum BBB- par Standard & Poor's et Fitch, et Baa3 par Moody's.

La fourchette de sensibilité aux taux du fonds sera comprise entre 0 et 3,5.

Les titres sélectionnés font l'objet d'une analyse qualitative et quantitative sur des critères fondamentaux et techniques faisant essentiellement appel à l'analyse crédit. Dans cette optique, les gérants pourront notamment avoir recours à des rapports d'analystes externes (principalement les brokers avec lesquels travaille la société de gestion). Le choix des analystes externes fait l'objet d'un processus de sélection défini par la société de gestion.

Par ailleurs, dans la limite maximum de 10 % de l'actif net, le fonds pourra être investi en parts ou actions d'OPCVM français ou européens coordonnés.

Enfin, le fonds pourra recourir à des dépôts ainsi qu'à des emprunts d'espèces.

En revanche, le fonds n'investira pas sur les marchés d'actions (en titres directs ou via des OPCVM actions) et n'interviendra pas non plus sur les marchés à terme fermes et conditionnels, réglementés ou de gré à gré.

➤ Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du FCP est soumise aux fluctuations des marchés financiers et qu'elle peut varier fortement. La société de gestion ne garantit pas aux souscripteurs qu'ils ne subiront pas de pertes suite à leurs investissements dans le FCP.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de la société de gestion, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

- Risque de taux :

En raison de sa composition, le fonds pourra être exposé à un risque de taux. Celui-ci se traduit par une baisse éventuelle de la valeur du capital en cas de variation de la courbe des taux. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, une hausse des taux d'intérêt aura en général tendance à faire baisser la valeur du Fonds.

Compte tenu des maturités des obligations qui entreront dans la composition du fonds, le FCP Euro Signatures Privées 1 aura une sensibilité au risque de taux inférieure ou égale à 3,5.

L'attention de l'investisseur est donc attirée sur le fait que le risque de taux est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

- Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque qu'un émetteur fasse défaut et ne puisse pas faire face à ses engagements, en l'occurrence l'obligation de rembourser au prix et à la date prévue un titre de créance qu'il avait émis.

De même, sans aller jusqu'au défaut, une simple dégradation de la qualité d'un émetteur, au travers d'un abaissement de la notation financière attribuée à cet émetteur par une agence de notation, pourra entraîner une baisse de la valeur des titres émis par cet émetteur.

L'attention de l'investisseur est donc attirée sur le fait que le risque de crédit est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

- Risque lié à l'investissement dans les titres spéculatifs à haut rendement :

Cet OPCVM doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse voire inexistante.

L'attention de l'investisseur est donc attirée sur le fait que l'utilisation des titres à haut rendement (également dénommés 'high yield') est susceptible d'entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds.

- Risque de perte en capital :

Un investissement en obligations privées n'offre par nature aucune garantie ou protection du capital.

L'attention de l'investisseur est donc attirée sur le fait que le risque de perte en capital est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

- Risque de gestion :

La performance du fonds étant étroitement lié au choix d'investissement des Gérants, il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

L'attention de l'investisseur est donc attirée sur le fait que le risque de gestion est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

- Risque actions :

Ce risque actions est implicite à travers la détention éventuelle d'obligations convertibles. L'attention de l'investisseur est donc attirée sur le fait que le risque actions est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds. Ce risque sera limité en permanence à hauteur de 10% de l'actif net du fonds.

➤ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Ce fonds s'adresse à tout souscripteur, et plus particulièrement les investisseurs qui souhaitent dynamiser une partie de leur épargne, via le portage jusqu'à leur maturité d'obligations émises par des sociétés privées ou des entités semi-publiques avec une maturité plafonnée à 3,5 ans environ, et qui sont capables d'assumer les pertes résultant éventuellement de la stratégie mise en œuvre.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans cet OPCVM au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout porteur de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce fonds.

Durée de placement minimum recommandée : 3,5 ans.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

➤ **Frais et commissions :**

Commissions de souscription et de rachat :

Définition générale : les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

<i>Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats</i>	<i>Assiette</i>	<i>Taux barème</i>
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur Liquidative x Nombre de parts	3 % maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM.		Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur Liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM		5 % acquis au Fonds du 30/06/2009 au 30/06/2012 inclus Néant en dehors de cette période

Frais de fonctionnement et de gestion :

Définition générale : Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

<i>Frais facturés à l'OPCVM</i>	<i>Assiette</i>	<i>Taux barème</i>
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net du FCP	0,80 % TTC* maximum / an
Commission de surperformance	Actif net du FCP	néant

* TTC = toutes taxes incluses.

➤ **Régime fiscal :**

Les FCP étant des copropriétés, ils sont exclus de plein droit du champ d'application de l'impôt sur les sociétés et sont dits transparents.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

➤ **Conditions de souscription et de rachat :**

Conditions de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats sont centralisés auprès de BRED BANQUE POPULAIRE hebdomadairement chaque jeudi avant 11 h et réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative, soit à cours inconnu. Les règlements y afférant interviennent le lendemain ouvré du jour de la publication de cette valeur liquidative.

Adresse de l'organisme désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats :

BRED BANQUE POPULAIRE
18 Quai de la Rapée 75012 Paris
Téléphone : 01 48 98 60 00

Lieu et mode de publication de la valeur liquidative :

BRED BANQUE POPULAIRE
18 Quai de la Rapée 75012 Paris
Guichet ou site internet : www.bred.fr

➤ **Date de clôture de l'exercice comptable :**

Dernier jour de bourse ouvré du mois de juin.
(1^{ère} clôture : 30 juin 2010)

➤ **Affectation des revenus :**

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

➤ **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :**

Hebdomadaire, chaque vendredi, ou à défaut le jour ouvré immédiatement consécutif si le vendredi correspond à un jour férié ou à un des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'EURONEXT).

➤ **Lieu et modalité de publication ou de communication de la valeur liquidative :**

BRED BANQUE POPULAIRE
18 Quai de la Rapée 75012 Paris
Guichet ou Site internet : www.bred.fr

➤ **Devise de libellé des parts :**

Euro

<i>Type de Parts</i>	<i>Code ISIN</i>	<i>Affectation du résultat</i>	<i>VL d'Origine</i>	<i>Devise</i>	<i>Montant minimum de souscription</i>	<i>Souscripteurs concernés</i>
unique	FR0010725861	Capitalisation	1000€	Euro	1 part	Tous souscripteurs

➤ **Date de création :**

Cet OPCVM a été agréé par l'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS le 6 mars 2009.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

PROMEPAR GESTION
22 rue de la Banque - 75002 Paris
Téléphone : 01 55 35 83 33

Les équipes commerciales de BRED Banque Populaire sont à votre disposition pour toute information ou question relative au Fonds aux guichets de la société.

Siège social : 18 Quai de la Rapée 75012 Paris
Téléphone 01 48 98 60 00
Site internet : www.bred.fr

Date de publication du prospectus : 19/03/2009

Le site de l'A.M.F. (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.